

Tintigny, le 3 juillet 2015

Commune de Vaux-sur-Sûre
Réunion de de la Commission Locale de Développement Rural du
30/06/2015

Présents :

CLDR: voir liste ci-jointe

Commune : Vicky Annet, conseillère en mobilité ; Maryse Clotuche, agent relais PCDR

FRW : Stéphane Guében et Fabienne Zevenne, agents de développement FRW

Ordre du jour

- 1) Accueil
- 2) Plan Communal de Mobilité
 - a. Présentation
 - b. Validation
- 3) Retour GT Nature du 8 juin
- 4) Retour réunion de négociation pour la Maison de village de Cobreville
- 5) Divers

Accueil

Le Bourgmestre accueille les membres de la CLDR et présente l'ordre du jour. La séance sera essentiellement consacrée au plan communal de mobilité. Celui-ci a été élaboré la Conseillère en Mobilité (CeM), Vicky Annet, qui rejoint l'administration communale depuis un an et demi.

Le dossier est au stade du pré-diagnostic. Celui-ci a été présenté à l'administration qui a souhaité avoir l'avis de la CLDR pour compléter son évaluation et approuver le pré-diagnostic. Une fois cette étape passée, un financement permettra de transmettre le dossier à un bureau d'étude spécialisé en mobilité qui continuera le travail et proposera des pistes d'actions.

Le Collège reviendra vers la CLDR lorsque le dossier le nécessitera.

Présentation du PCM

Le Plan communal de Mobilité (PCM) est un document de planification de la mobilité à l'échelle d'une commune. Il poursuit des objectifs d'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité, de la sécurité routière et du cadre de vie sur le territoire concerné.

En matière **d'accessibilité et de mobilité**, il s'agit :

- d'organiser un système de déplacements cohérent pour les personnes et les marchandises dans la commune; il doit être multimodal, hiérarchisé et correctement signalé;
- d'offrir une réponse en terme d'accessibilité aux pôles d'activité principaux, pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite;
- de favoriser la marche à pied, le vélo et les transports collectifs, d'encourager l'intermodalité et un usage plus rationnel de l'automobile;
- de contribuer à localiser au mieux les lieux de vie et d'activités, en favorisant la mixité des fonctions.



Vicky Annet, conseillère en mobilité

En matière de **sécurité routière**, le PCM a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route.

En matière de **qualité du cadre de vie**, les objectifs sont :

- d'améliorer la convivialité des espaces publics et d'y favoriser le développement d'activités dites " de séjour " (vie locale);
- de diminuer les nuisances environnementales (bruit, pollution atmosphérique, ...)

Pourquoi un PCM ?

Les raisons de réaliser un PCM sont multiples et variées. Plusieurs cas de figure existent.

Certaines communes souhaitent avant tout disposer de cette vision globale qui, en dehors de ce type d'outil, fait défaut, pour ne pas se laisser surprendre ensuite par une évolution non contrôlée des charges de trafic et du tout à la voiture. On peut parler dans ce cas d'un PCM du type « **tableau de bord** » : un cas de figure que l'on rencontre dans des petites ou moyennes communes.

Certaines communes y voient autant une opportunité **d'anticiper**, par rapport aux mutations importantes qu'elles connaissent déjà sur le plan touristique, industriel, commercial par exemple et aux projets se pointant à l'horizon.

Des communes sont aussi dans l'attente de **solutions rapides** par rapport aux problèmes aigus qu'elles connaissent et à des grands choix stratégiques, ceux-ci nécessitant l'élaboration de scénarios plus pointus, faisant ensuite l'objet de vastes débats techniques et politiques.

Enfin, une commune bénéficiant d'un PCM peut participer à des appels à projets subsidiés à 75% avec un maximum de 150.000€ pour une commune de moins de 10.000 habitants.

Comment ça marche ?

Le PCM se découpe en 3 phases :

- l'établissement d'un diagnostic de la situation existante;
- la définition d'objectifs;
- l'établissement de propositions concrètes pour l'amélioration de la mobilité.

Il permet de doter la commune d'une vision prospective de sa mobilité à court et moyen terme et contribue à la mise en place d'une dynamique d'information, de sensibilisation, de concertation et de coordination des acteurs locaux.

Processus d'élaboration du PCM : Ligne du temps



Pré-diagnostic :

Identification des problèmes

Sur base de nombreux éléments dont les données recueillies tout au long de l'élaboration du PCDR et les enjeux pointés par la CLDR voici une synthèse des problèmes identifiés sur la Commune.

Thématique	Problèmes
Transports en commun	Manque
Services ambulant	Manque
Infrastructures	Aménagements cohérents
Stationnement	Manque, sur trottoirs, sauvage, ...
Insécurité piétons, cyclistes et usagers faibles	Manque de trottoirs, de pistes et itinéraires cyclables, passages piétons, ...
Co-voiturage et autres initiatives mobilité	Ramassage scolaire groupé, plan de mobilité d'entreprises, manque d'initiatives et infrastructures covoiturage, ...
Visibilité et infrastructures existantes	Manque de visibilité, d'éclairage, carrefours et ilots dangereux, routes étroites, ...
Sécurité routière	Vitesse excessive, virage coupé, passage sur bande de gauche, ...

Objectifs – Actions – Freins – Cible – Etudes et donnée à récolter

Les premiers éléments permettant de définir les objectifs généraux et objectifs plus précis sont classés dans un tableau. Celui-ci se trouve en annexe.

Le tableau est parcouru ligne par ligne et la CLDR est invitée à compléter, amender, commenter avant de valider chaque objectif.

Éléments de débats

Mobilité douce :

- Il est évidemment important de sécuriser les alentours des écoles, mais il ne faut pas oublier de sécuriser les déplacements jusqu'aux arrêts de bus utilisés par les écoliers et les petits déplacements « parascolaires ».
- L'empierrement des chemins est souvent réalisé avec des cailloux de trop gros calibre.
- Inadaptation des racks à vélos aux vélos actuels avec des roues plus larges : pneu large, taille des roues 29')
- Difficulté de mettre son vélo en sécurité (contre le vol) de manière générale et plus particulièrement aux arrêts de bus.

Intermodalité :

- Les systèmes existants tels que « luxcovoiturage.be » ou « taxistop.be » ne sont pas assez mis en valeur. Il n'y a rien sur le site communal.
- Il y a un projet de parking de covoiturage à la sortie d'autoroute de Nive dans le PCDR.
- Les mutuelles offrent également des services de mobilité ainsi que la croix rouge
- Système « Mobib » permettra de fournir des statistiques de comptage précises pour appuyer les demandes de la Commune. Avec des arguments forts, des solutions peuvent être trouvées. Ex. Agrandissement récent de la capacité du bus Libramont-Bastogne (bus articulé).
- Les GPS amènent du trafic sur des petites routes qui ne sont pas prévues pour ça.

Sécurité routière :

- Le parking des camions au domicile des chauffeurs posent un certain nombre de problèmes : occupation de 6 à 8 places de voiture, visibilité, affaissement des trottoirs,... Des solutions doivent être trouvées au cas par cas.
- On parle peu de voirie communale. Pourtant, on sait que le rétrécissement fait diminuer la vitesse. Il pourrait-être prévu un plan à long terme dans le but de rétrécir certaines voiries lors de leur réfection.
- Point noir à Salvacourt : tournant trop serré pour se rendre sur la bande lancement de la N4
- Le nouveau passage piéton de Rosières est dangereux. Il se situe sur une bosse et la visibilité n'est pas bonne.

Le pré-diagnostic est validé dans sa globalité.

Retours

GT nature

Le premier GT Nature s'est tenu le lundi 8 juin. Il n'y avait que deux membres de la CLDR. La réunion s'est déroulée en présence de Jean Klein, responsable du Plan Communal de Développement de la Nature de Bastogne et de Christine Leclerc, du Parc Naturel.

Un PV de la réunion se trouve sur le blog.

La conclusion de cette réunion :

- Y aller doucement
- Se faire plaisir

Dès lors, la prochaine réunion se fera sous la forme d'une ballade nature, d'une découverte d'un jardin ou d'une visite de terrain en toute simplicité. Avis aux propositions... N'hésitez pas à prendre contact avec la Commune ou la FRW.

Remarques de la CLDR :

- Il est demandé de prévoir les dates plus longtemps à l'avance pour permettre à chacun d'organiser des agendas parfois forts chargés.
- Le lundi n'est pas une bonne date. La plupart des CLDR ont lieu le mardi ce qui semble convenir à la plupart des membres.

Réunion de concertation pour la Maison de village de Cobreville

Une réunion s'est tenue le mercredi 24 juin avec l'administration du développement rural pour lancer la première demande de convention du PCDR.

L'auteur de projet récemment désigné par la Commune était également présent.

De nouvelles esquisses plus précises sont nécessaires afin de pouvoir réaliser les arbitrages nécessaires permettant d'établir les parties du projet financées par le développement rural (essentiellement la maison de village) et les parties financées par Infraspports (essentiellement les parties sportives).

Une réunion avec les deux administrations est prévue le 21 septembre.

Divers

Un classement IWEPS établissant un classement des communes « où il fait bon vivre » vient de sortir. Vaux-sur-Sûre est classé 9^{ème} sur 262.

La Commune invite les membres de la CLDR à prendre le verre de l'amitié

Stéphane Guében et Fabienne Zevenne,
Agent de développement FRW

Participants à la réunion du 30/06/2015

PRÉSENTS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M.	Belche	Stéphane	Cobreville	46B	6640	VAUX-SUR-SURE
M	Besseling	Yves	Hompré	8	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Colot	Sandrine	Clochimont	2	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Godfrind	Guy	Hompré	22	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Lamoline-Grégoire	Pascale	Route de Neufchâteau	67B	6642	VAUX-SUR-SURE
M.	Notet	Patrick	Place du Marché	25	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Pirotte	Henriette	Rue de Chestraumont	7	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Reyter	René	Morhet-Station	14	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Scouman	Vincent	Grandru	1	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Stoffel	Benoît	Virée du Renard	36	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Willot	Joseph	Chenogne	19	6640	VAUX-SUR-SURE

EXCUSÉS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M	Leyder	Olivier	Juseret	36B	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Magis	Gabrielle	Poisson- Moulin	2	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Mathu	Brigitte	Assenois	48	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Neven	Marie-Noël	Mande- Sainte-Marie	41A	6640	VAUX-SUR-SURE

Annexe : tableau de pré-diagnostic du PCM

Objectif général		Objectif précis poursuivi par la commune	Actions déjà mises en œuvre	Freins rencontrés	Cible à atteindre	Etudes et données à récolter
Mobilité douce	Favoriser la marche	Sécurisation de certaines voiries	Réalisation d'aménagements visant à rendre possible la pratique de la marche en toute sécurité	Certains endroits sont difficilement aménageables car voirie trop étroite. Peur d'être dans la peau de l'utilisateur faible.	Trajets scolaires, petits déplacements, intermodalités	Liaisons à créer, à réhabiliter et mise en relation avec zone de stationnement
	Favoriser le vélo	Posséder un réseau vélo traversant la commune	Poursuite de l'aménagement du Pré-Ravel reliant Bastogne à Libramont	Le coût si la commune devait prendre ces aménagements à sa seule charge et la RR 85 et la RP848 qui sont assez insécurisantes		Liaisons à créer, à réhabiliter et mise en relation avec zones de stationnement et étude cohabitation Pré-Ravel-Bus
		Installation d'arceaux vélo dans les lieux publics mais aussi privés (entreprises par ex.)	Veiller à l'équipement des lieux qui dépendent de la Commune		Endroits stratégiques : écoles, bâtiments publics, entreprises, ...	
		Création de bandes cyclables suggérées	Prévues à Rosières	Le vélo comme la marche reste des modes de déplacement très ponctuels - La peur d'être dans la peau de l'utilisateur faible	Rendre une place sur la voirie aux usagers faibles	
	Général	Posséder un réseau de chemins et sentiers Intramuros	Réhabilitation de sentiers, anciens chemins, toutes voiries "oubliées" permettant, favorisant les modes doux de déplacement	Manque de moyens financiers, techniques et de temps pour entretenir les chemins et sentiers par les ouvriers communaux	Réduire la charge d'entretien	Détermination d'un réseau cyclable/pédestre et recherche des chaînons manquants
Intermodalité	Promouvoir le covoiturage, l'intermodalité	Favoriser P+R, parking intermodaux, de covoiturage		Offre des transports en commun relativement pauvre en milieu rural, plate-forme de covoiturage très peu utilisée et absence de point de rassemblement	Coordination des offres, P+R, parking covoiturage, bénévolat, taxi social et services PMR	Identification parkings
		Favoriser le covoiturage et encourager l'intermodalité, coordonner les initiatives mobilité				
	Favoriser l'attractivité des transports publics				Trajets < 5km	Analyse de l'offre (horaires, parcours, fréquence, aménagements arrêts, fréquentation, ...) / Opportunité de réouverture de la 163
	Coordonner les initiatives de mobilité	Taxi social, bénévolat, service PMR, ...				Coordination locale des initiatives de mobilité
Usage rationnel de la voiture	Encourager un usage rationnel de la voiture et éviter le passage du trafic de transit	Développer le covoiturage et voiture partagée			Adhésion au portail covoiturage	
	Réduction de l'utilisation de la voiture pour les petites distances	Attention à l'aspect éthique		Ce n'est pas encore quelque chose d'ancré dans les mentalités de notre milieu rural		

